|  |
| --- |
| **FRANÇAIS – 5e SECONDAIRE**  **Formation à distance : projet pilote 2020-2021**  **Contrat d’engagement** |

Le contrat d’engagement précise les droits, les obligations et les responsabilités des partenaires qui s’engagent dans la formation à distance, soit l’élève, la personne responsable du cours et l’école. Le fait que les conditions du contrat soient clairement établies et que l’ensemble les partenaires les connaissent et les acceptent favorise le bon fonctionnement de la communauté d’apprentissage.

|  |  |
| --- | --- |
| Avant d’entreprendre ta formation à distance, **lis attentivement le contrat d’engagement qui suit**. **Imprime-le ou enregistre-le** de manière à pouvoir t’y référer au besoin. | **Camille te conseille…**  d’installer l’extension gratuite du navigateur Chrome [Sélection lecteur](https://chrome.google.com/webstore/detail/selection-reader-text-to/fdffijlhedcdiblbingmagmdnokokgbi?hl=fr) (en anglais : Selection reader ou Text to speech).  Une fois cette extension installée, un clic droit permet d’activer la lecture à voix haute du contrat ou de n'importe quelle page web. Pas mal, non? |

**L’élève**

|  |
| --- |
| **Droits** |
| 1. Obtenir gratuitement le matériel informatique de base (ex. : ordinateur ou tablette) et les applications nécessaires à la réalisation des activités. 2. Accéder gratuitement et sur le support de son choix (imprimé ou numérique) à toutes les œuvres littéraires obligatoires pour la formation à distance en français. 3. Accéder aux visioconférences en mode synchrone, soit en temps réel, ou en mode asynchrone, soit en différé. 4. Protéger sa vie privée au cours des échanges synchrones en utilisant un filtre d’arrière-plan ou en refusant d’activer sa caméra si l’activité ne le requiert pas. 5. Bénéficier d'un accompagnement à l’apprentissage équivalent1 à celui offert en classe. 6. Recevoir une rétroaction adaptée à ses besoins. 7. Bénéficier de services de soutien équivalents2 à ceux offerts à l’école, notamment en matière d’aide psychologique, de suivi orthopédagogique et d’orientation professionnelle. 8. Suivre un parcours intensif si la personne responsable du cours de français juge ce choix approprié. |

1. Un accompagnement équivalent signifie similaire en temps et en qualité à l’accompagnement individuel offert en classe et dans les périodes de récupération.

2. Des services de soutien équivalents signifient aussi accessibles qu’en milieu scolaire et similaires en temps et en qualité à ce qui est offert en présentiel.

|  |
| --- |
| **Obligations et responsabilités** |
| 1. Participer activement à la communauté d’apprentissage en ligne en faisant preuve d’honnêteté. 2. Consacrer en moyenne de 5 à 6 heures de travail par semaine au cours de français sur la plateforme Moodle. 3. Garder des traces de ses apprentissages (ex. : sauvegarde organisée de fichiers et de saisies d’écran, conservation de l’historique des démarches de travail). 4. Transmettre à la personne responsable du cours de français les travaux requis dans les délais fixés. 5. Se conformer aux exigences d’évaluation. 6. Respecter le droit d’auteur, notamment en citant clairement ses sources et en signalant tout emprunt à une ressource externe. 7. S’abstenir de toute forme de plagiat, incluant le copier-coller d’un document qu’il ou elle n’a pas créé. 8. Chercher des réponses à ses interrogations de manière autonome ou faire appel à d’autres élèves avant de demander l’aide de la personne responsable du cours de français. 9. Prévenir dès que possible la personne responsable du cours de français si un problème grave nuit à la formation (ex. : bris ou difficulté technique, ennui de santé, matériel non disponible). 10. Respecter le caractère confidentiel des propos tenus sur le forum. 11. Observer les règles de la [nétiquette](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2794). 12. S’abstenir de toute forme de cyberintimidation et prendre des moyens pour faire cesser toute forme de [cyberintimidation](https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/) (ex. : informer de la situation la personne responsable du cours ou une autre personne-ressource). |

**L’école et de la personne responsable du cours**

|  |
| --- |
| **Droits** |
| 1. Adapter, ajouter ou retirer des activités sur la plateforme Moodle ou encore en restreindre l’accès pour tenir compte des besoins d’apprentissage des élèves. 2. Limiter sa disponibilité aux moments précisés aux élèves. 3. Répondre aux questions des élèves par d’autres questions ou leur donner une consigne de recherche pour favoriser le développement de leur autonomie. 4. Accéder aux travaux des élèves sur la plateforme Moodle pour assurer le suivi et l’évaluation des apprentissages. 5. Disposer d’un temps raisonnable pour chercher des solutions aux problèmes techniques rencontrés par les élèves même si cela occasionne un délai de réponse. 6. Protéger sa vie privée au cours des échanges synchrones en utilisant un filtre d’arrière-plan ou en refusant d’activer sa caméra si l’activité ne le requiert pas. |

|  |
| --- |
| **Obligations et responsabilités** |
| 1. Respecter les documents ministériels suivants :    * [*Loi sur l’instruction publique*](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/cs/I-13.3.pdf) *ou* [*Loi sur l’enseignement privé*](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-9)*, selon le cas;*    * [*Régime pédagogique*](http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-13.3,%20r.%208)*;*    * [*Instruction annuelle*](http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/la-formation-generale-des-jeunes-instruction-annuelle/)*;*    * [*Loi visant à prévenir et à combattre l’intimidation et la violence à l’école*](https://educaloi.qc.ca/capsules/intimidation-et-la-violence-a-l-ecole/)*;*    * [*Programme de formation de l’école québécoise – Français, langue d’enseignement*](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PFEQ_francais-langue-enseignement-deuxieme-cycle-secondaire.pdf)*;*    * [*Progression des apprentissages – Français, langue d’enseignement*](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/pfeq/PDA_PFEQ_francais-langue-enseignement-secondaire_2011.pdf)*;*    * [*Cadre d’évaluation des apprentissages – Français, langue d’enseignement.*](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_jeunes/francais-langue-d-enseignement-sec.pdf) 2. Rendre accessibles aux élèves les ressources nécessaires à la réalisation des activités de la formation à distance en français. 3. Rendre accessibles aux élèves, gratuitement et sur le support de leur choix (imprimé ou numérique), toutes les œuvres littéraires obligatoires pour la formation à distance en français. 4. Assurer aux élèves un temps de présence en ligne suffisant (environ 4 heures par semaine par groupe ou 7,5 heures par cycle de 9 jours par groupe) et les informer des autres moments de disponibilité pour des rencontres individuelles ou en sous-groupe. 5. Consacrer à la tâche du temps additionnel si le caractère expérimental du projet de formation à distance le requiert. 6. Offrir à tous les élèves un accès synchrone et asynchrone aux visioconférences. 7. Fournir à l’ensemble des élèves des rétroactions adaptées à leurs besoins d’apprentissage. 8. S’assurer que les élèves ont accès à des services de soutien équivalents1 à ceux offerts à l’école, notamment en matière d’aide psychologique, de suivi orthopédagogique et d’orientation professionnelle. 9. Sanctionner tout cas de plagiat constaté et, pour les cas spécifiés dans les normes et modalités d’évaluation de l’école, appliquer les sanctions prévues. 10. Respecter et faire respecter rigoureusement le droit d’auteur ou le droit d’autrice, notamment par l’indication des sources (référence bibliographique ou hyperlien). 11. Respecter et faire respecter les règles de la [nétiquette](http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=2794). 12. Prendre les moyens nécessaires pour faire cesser toute forme de [cyberintimidation](https://educaloi.qc.ca/capsules/cyberintimidation-les-gestes-interdits/). |

1. Des services de soutien équivalents signifient aussi accessibles qu’en milieu scolaire et similaires en temps et en qualité à ce qui est offert en présentiel.